

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 9 (1871)
Heft: 1

Artikel: [Poème]
Autor: Cressonnière, L. de la
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

religion qui y est actuellement établie, on n'y introduise aucune nouveauté. Ces terres sont remises au duc dans l'état actuel, dans leur valeur et leurs rentes. Tous achats, ventes et contrats passés pendant la régence des seigneurs de Berne, subsisteront en leur force et vigueur. Les seigneurs de Berne gardent en toute propriété le Pays de Vaud, la seigneurie et baillage de Nyon, de même que Vevey, la Tour-de-Peilz, Villeneuve et autres places, situées delà le lac, qui dépendaient autrefois du Chablais. Lesquels pays les Bernois garderont et posséderont eux et leurs successeurs à perpétuité, pour en disposer et jouir comme les autres pays, sans qu'à l'avenir le duc de Savoie, ni ses héritiers quelconques ou qui que ce soit de leur part y pût jamais rien prétendre, ni les molester ou troubler en aucune manière que ce soit.

» Les rentes des églises, cloîtres ou fondations, resteront dans chaque district, sans avoir égard que de telles rentes d'une seigneurie serviraient aux fondations situées dans une autre. Par ce moyen chaque partie demeure irrérchable de l'autre.

» ART. 8. Nous, les médiateurs, avons déclaré, ainsi que par précédente déclaration, aux personnes particulières, gentilshommes, paysans, villes, villages et communautés quant à leurs biens particuliers, propriétés, fiefs, pâquiers, pâturages, bois, champs, bons us et coutumes et droits présentement en cours et en usage ne sera rien ôté ni dérogé par cet arbitrage.

» Les péages dans les pays réciproques sont conservés.

» Le duc renonce à toutes prétentions de fiefs sur le comté de Gruyères, Oron et autres seigneuries.

» *Aucune des parties ne devra aliéner par vente, échange ou de quelque autre manière, les villes, forteresses, pays et gens à un autre prince, seigneur, ville et commune quelconque, afin qu'une des parties préserve l'autre de tout voisinage étranger, importun et onéreux et que chacune d'elle en soit et demeure préservée. Elle ne pourra édifier aucune forteresse à une lieue près les unes des autres.*

» Le milieu du lac est la véritable limite entre les deux pays. »

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs et aux nombreux amis de M. de la Cressonnière, des vers inédits de cet homme de cœur, qui se trouve en ce moment dans les rangs des courageux défenseurs de Paris. Ces vers, composés à l'occasion de la dernière réunion de la Société vaudoise des beaux-arts, à Vevey, en juin 1870, sont aujourd'hui frappants d'actualité; on dirait vraiment que les événements actuels les ont inspirés.

Quand l'esprit veut sonder dans le lointain des âges,
Pour chercher les débris échappés aux naufrages

Des peuples du passé,

Où trouve-t-il encor dans la nuit de l'histoire

Une épave oubliée et gardant la mémoire

D'un empire effacé ?

On peut le demander à cette Egypte antique,
A Palmyre, à Balbec, à *toi-même Amérique

Vieux monde cru nouveau ;

A la Grèce, à Ninive, à l'Assyrie entière !

Qui nous les révéla sous l'épaisse poussière

Recouvrant leur tombeau ?

C'est l'œuvre de l'artiste, et sa puissante empreinte

A de la faux du temps su repousser l'atteinte

Et détourner le coup ;

Les siècles ont gardé la marque du génie,

Et quand tout s'écroulait, la tâche étant finie,

Lui seul restait debout !

Sur le front de l'artiste un rayon étincelle,

C'est du foyer divin qu'il reçoit la parcelle

Qui le rend créateur ;

Il fait tout avec rien, tirant tout de lui-même,

Et du beau, sur la terre, il résout le problème ;

C'est un révélateur !

On ose nous vanter les gloires militaires !

Dans les champs dévastés, les guérets solitaires

Battus par l'ouragan,

Et sur le sol foulé du choc de la bataille,

Des ossements noircis, des débris de mitraille,

En voilà le bilan !

Il n'en est pas ainsi des travaux de l'artiste !

Chaque pierre exhumée augmente notre liste

Des œuvres du passé. [féconde,

Dans les champs des beaux-arts la poussière est

Et partout où les vents la sèment sur le monde,

Le bon grain a poussé.

Si la guerre éblouit par son éclat farouche,

Le travail de l'artiste est la pierre de touche

Des grandeurs de l'esprit ;

Tout peuple a triomphé dans la lutte guerrière ;

Seuls, les civilisés ont suivi la bannière

Où l'art était inscrit.

Pour nous, laissons le Glaive à la seule défense,

Consacrons les efforts de notre intelligence

Au culte des beaux-arts ;

Des soldats de l'esprit qu'une nombreuse armée,

De l'ardeur pour le beau constamment animée,

Lève ses étendards.

Et vous, qui m'écoutez, devenez des apôtres,

Prêchez autour de vous, encouragez les autres,

Montrez leur le chemin.

De la matière l'homme esclave sur la terre

Peut éclairer pourtant d'un divin caractère

Les œuvres de sa main.

En avant ! illustrons le sol de la patrie !

Athènes à Chéronnée a vu tomber flétrie

Sa gloire de soldat ;

Mais son nom par les arts brille encor sans nuage,

Et cette gloire-là ne subit pas l'outrage

Des hazards du combat.

Pays d'un peuple libre, ô Suisse bien-aimée,

Ne laisse pas mourir l'étincelle allumée

A ce divin flambeau !

Ajoute les beaux-arts à ta riche couronne,
Rien ne te manquera de la splendeur que donne
Le sentiment du beau.

D'Athènes tu pourrais recueillir l'héritage !
Ton peuple est libre aussi, ton sol a l'apanage
De la fertilité ;
Tu dois donner du lustre au nom de république,
Prouver que sous son règne, on peut mettre en pratique
Beaux-arts et liberté.

29 juin 1870.

L. DE LA CRESSONNIÈRE.

Le siège de Paris.

*Causerie entre deux Palindzards à l'auberge
de la Croix-Blanche.*

— Et bin, Pierro, tè que te vin de per lé davau,
quin bon novi ? Tè on verro.

— N'est pas dè refus pè clia cramine... quin
bon novi ?

— Ma fâi, por dâi novi lâi ein a prâu dein lè
papâi, mâ on ne lâi vâi gotta : Gueliaumo et son
Bon-Dieu dîant nâi, lè Français dian bllan : on n'est
pas fotu dè cein deméclia. Ein atteindeint, medzan
dau rat pè Paris, que dit lo *Nouvelliste*.

— Kâise-tè ! dau rat ?

— Diabe la meinta, quand tè dio que l'é liaisu
su lo *Nouvelliste* ; mimameint que l'ein fan dâi fre-
cassons que san diâstrameint bon, se bon qu'on sè
lètze lè pottè, que dîant lè papâi. N'è pas l'eimbarras,
faut avâi na fam dâu diabblio po medzi dâu rat, câ
por mè l'améré mi crèva que d'ein avalâ na boûcha.
A la tinna !

— Peuh ! por quoui a fam tot est pan, et, dâu
rat freccassi dâi pas itre tant croûio, cein croussè.

— Pardieu, tè faut lâi allâ, t'agottèri. Por mè ie
sé bin que i'âmo mi dâi tchou et dâu lard.

— L'è bon à dere, mâ coumeint desâi l'autro,
ci qu'a dâi coquè ein cassè, et ci que nein a pas
s'ein passé. Tot dè mîmo, farâi bon lâi itre taupier,
on farâi dâi bounè dzornâ. T'einlèvâi que n'ausso
pas su l'affère, lâi saré parti : du que medzan lè
rat, sè saran prâu met âi derbon. T'einlèvâi pire !
que ne l'ausso pas su !

— Que vâu-to, t'as manqué ton coup.

— Et lè papâi dian-te se ci commerce vâut bins-
tou botzi ?

— Qu'ein sâ-t-on bin pou ? Ne lâi a que Gue-
liaumo et son Bon-Dieu, avoué clia canaille dè
Bismarque qu'ein satzan ôquiè. Ah ! mâ, te va pi
vère, Djan, les Prussiens n'ant pas écortzi la cua.
Paraît que lè Parisiens sè montrant crâno, et se
lâi a lo Bon-Dieu dâi Prussiens, lè Français l'an
assebin lo leu, l'è ciquie dè la concheince et dè la
République, et porrâi bin fotre onna racelliâie à
l'autro. Et petadan Gueliaumo et son Bismarque
porrant ceri lau bottè et déguierpi coumeint dâi
guieusards que san.

— Porrâi bin arrevâ. Mâ lo Bon-Dieu dâi Prus-
siens l'a lo canon Kroupe, que dîant ; et ciquie dâi
Français n'a que dâi titè dè tza et dâi canons

d'abbaï ; n'è pas avoué clia croûio petairu que
porra ôquiè. Diant que lo canon Kroupe porté asse
liein que dè la Crâi-Blliantze à la tor dè Gâuza. A
la tinna.

— Trinquo pas avoué tè, t'i trâu Prussien.

— Peuh ! ti lè Prussiens ne san pas ein Prusse.

— Paraît bin, du que l'ein a à Palindzo... Et bin
mè, l'améré mi mè vère écarfailli que de mè vère
Prussien.

— Oh ! ma fâi mè asse bin, et se te vâu bâire à
la santé dè Trotzu et dâi Parisiens, su quie, et
vaitcé mon vèrro.

— A la boun haura ! et Trotzu lo mereté bin
qu'on bâivè à sa santé, câ se la plliodze d'avri fâ
trotzi lo bllia, Trotzu l'a fé trotzi lè canons, lè fusi
et lè z'homme. A sa santé.

— Oï, à sa santé et à la noutra.

L. F.

Un lot au tirage de Francfort.

(D'après Auerbach.)

III

« Très honoré Monsieur,

» Nous avons la joie inexprimable de pouvoir vous
» annoncer que le tirage de clôture de ce jour, votre lot,
» portant le n° 17377, est sorti avec un gain de cent mille
» florins. Nous vous prions de nous transmettre vos or-
» dres en nous faisant savoir si vous voulez recevoir
» votre lot à Francfort même sous présentation de votre
» titre et après déduction du pour cent d'usage ou bien
» si nous devons vous l'expédier en espèces sonnantes
» à votre domicile.

» En nous recommandant pour de nouveaux ordres,
» nous vous prions d'agréer, etc. »

Mon cousin l'expéditeur avait, en vérité, une habileté
admirable. Il mit l'adresse, puis, à l'aide d'un crayon, il
imita le timbre à s'y méprendre. Ensuite il se chargea
de s'informer auprès du gendarme-facteur s'il n'y avait
point de lettre pour lui, et de profiter de l'occasion pour
glisser la lettre contrefaite parmi les autres à distribuer.

Le soir, nous étions assis bien tranquillement chez le
menuisier, à notre partie de piquet, lorsque le facteur
arriva et remit au vicaire une lettre, en lui disant :
Monsieur le vicaire, voici, je me suis transporté à la
cure, et, ayant appris que vous étiez ici, je viens vous
l'apporter.

Le vicaire prit la lettre d'un air indifférent. « Bah !
quelque nouvel envoi de ce misérable collecteur de lo-
terie. Je sais déjà le contenu de cette missive. Nous re-
grettons fort que la fortune vous ait été contraire, nous
espérons mieux pour la prochaine occasion. Ci-joint un
nouveau billet, etc. Suffit.

Et, sans ouvrir la lettre, il la mit dans sa poche, et
dit : Poursuivons la partie ! A qui est-ce à jouer ?

Lorsque la partie fut achevée, et que l'on battit les
cartes pour en commencer une nouvelle, le menuisier dit :
« Monsieur le vicaire ! s'il était permis ! comme je suis
aussi intéressé à la chose, je vous prierais de vouloir
bien ouvrir la lettre. Qui sait ? !... »

— Bah ! répondit le vicaire, j'ai pour principe de ne ja-
mais ouvrir de lettre le soir, cela empêche de bien dor-
mir. Poursuivons notre jeu !

Le menuisier insista pour qu'on prit connaissance de
la lettre, il fut appuyé par l'expéditeur de la poste.

— Eh bien ! puisque vous le voulez, soit, dit le vicaire,
en décachetant négligemment la lettre. Puis, d'une main
agitée, il tint la feuille sous ses yeux.

— Attention ! il y a là quelque chose ! s'écria l'expédi-
teur, lisez-nous un peu cela, ou plutôt laissez-moi vous
la lire.

L'expéditeur reçut la lettre, le menuisier appuya les